

Image not found or type unknown



## vente d'un vehicule entre particulier

Par **Minimel**, le **07/04/2024** à **12:38**

Bonjour,

Mon fils a vendu à l'un de ses copains un vehicule il y a quasiment 1 an et il le met en demeure aujourd'hui de lui rembourser le vehicule sous pretexte qu'il a été transformé avant la vente.

Lors de la vente, le copain a eu tous les papiers en règle ainsi que la facture du stage 1 posé. Il etait donc parfaitement informé de ce qui avait été fait sur le véhicule. D'autant plus qu'il a essayé, pendant quelques jours, la voiture avant de l'acheter.

Que doit-on faire svp ?

Bien cordialement,

Par **youris**, le **07/04/2024** à **13:48**

bonjour,

qu'entendez-vous par transformation ? certaines transformations nécessitent un modification de la carte grise.

avez-vous une preuve que l'acquéreur a été informé des transformations ?

Salutations

Par **Marck.ESP**, le **07/04/2024** à **14:18**

Bonjour et bienvenue sur LegaVox

Votre fils possède -t-il une preuve de l'acceptation par l'acquéreur, de la reprogrammation moteur effectuée ?

Par **Minimel**, le **07/04/2024 à 14:34**

Oui la facture lui a été donné. Il a même été voir le garagiste qui l'a posé.

Nous avons des vidéos et des messages qui prouvent qu'il le savait mais comme il a bloqué mon fils sur les réseaux on ne peut plus y avoir accès.

Par **Marck.ESP**, le **07/04/2024 à 14:52**

Une décision de justice ne serait pas favorable à votre fils, car il y a peu de chance que la modification soit homologuée par le constructeur.

Par **Minimel**, le **07/04/2024 à 15:18**

D'accord, je vous remercie pour vos réponses.

J'ai oublié de notifier que depuis l'achat du véhicule, le copain a eu un accident sur un rond-point, que sa copine a roulé avec un voyant allumé et qu'il a fait de la mécanique dessus (il est mécanicien auto).

Par **miyako**, le **07/04/2024 à 18:59**

Bonsoir,

[quote]

'ai oublié de notifier que depuis l'achat du véhicule, le copain a eu un accident sur un rond-point, que sa copine a roulé avec un voyant allumé **et qu'il a fait de la mécanique dessus (il est mécanicien auto).**

[/quote]

Dans ce cas , votre fils peut dormir tranquille , le copain n'a aucune chance d'obtenir gain de cause .

Simplemen répondre par la négative . Si le copain fait faire une expertise cela sera à ses frais .Ce qu'il ne fera sans doute pas .

Cordialement

Par **Minimel**, le **07/04/2024 à 19:27**

Je vous remercie beaucoup pour toutes vos réponses et votre temps.

Bonne soirée.

Bien cordialement,

Par **Marck.ESP**, le **07/04/2024** à **20:51**

Des éléments nouveaux en effet.

Bonne suite, au revoir.